

« Réforme » des concours, pré-professionnalisation : plus que jamais, retrait du projet de loi Blanquer !

Le 3 avril dernier, lors d'un groupe de travail, la direction générale des ressources humaines (DGRH) a exposé aux organisations syndicales les modifications que le ministre entendait mettre en œuvre pour la formation initiale et les concours des enseignants.

Au lieu de passer le concours en fin de M1, les étudiants passeront le concours en fin de M2. Ce nouveau format sera mis en place en 2022. Pour préparer cela, on met en place le nouveau master MEEF dès la rentrée scolaire 2020.

1 500 «AED-prépro» à la rentrée, alors que la Loi Blanquer n'est pas encore votée !

La délégation de la FNEC FP-FO a rappelé son opposition à la masterisation et sa revendication d'un retour à un concours au niveau BAC+3 (BAC+4 pour les agrégés) avec une vraie année de formation rémunérée en tant que stagiaire. Pour la FNEC FP-FO, ce qui doit préparer au métier d'enseignant, c'est avant tout l'année de stage. Par conséquent, pour la FNEC FP-FO, ce qui est proposé est un vrai recul. Alors que les enseignants sont massivement en grève et mobilisés pour le retrait de la «loi sur la confiance», nous rappelons notre opposition à la logique de «professionnalisation» qui est avant tout une logique de développement de la contractualisation et de la précarité, comme c'est le cas avec les AED enseignants prévu dans l'article 14 du projet de loi Blanquer.

La DGRH a confirmé la mise en place des AED «pré-pro» dès la rentrée (NDLR : alors que la loi n'est pas encore passée !) : 1 500 sont prévus à cette rentrée, 3 000 l'année suivante.

Des étudiants en responsabilité dans les classes, avec une titularisation à BAC+6 !

Concernant le contenu du concours, les maquettes de formation vont être impactées par la réforme. Le ministre souhaite que la 2^{ème} année du master MEEF se fasse en alternance. Il faut construire une 2^{ème} année qui permet l'alternance, prépare au concours et nécessite d'obtenir le M2. Donc ça sera au maximum 50 % en classe (!).

Le ministre envisage de tenir compte de parcours différenciés pour les concours avec des épreuves spécifiques pour «valoriser» la filière MEEF et le parcours AED «pré-pro». Concernant la prise en compte de ces années d'alternance (donc travaillées) dans la carrière et sur la question d'éventuelle modification de la grille indiciaire avec le recul de l'accès au concours, rien n'est garanti !

La délégation de la FNEC FP-FO s'est opposée à toute forme de contractualisation dans le cadre de la formation initiale qui viserait à faire prendre en charge des élèves en responsabilité par des étudiants. Elle a indiqué qu'un concours à géométrie variable ne viserait qu'à favoriser les «parcours» qui vont dans le sens de la contractualisation (master MEEF avec alternance obligatoire, AED enseignants) et des projets de lois Blanquer et de «transformation de la Fonction publique» que nous combattons.

Pour l'année de stage post-concours, la DGRH a précisé que le contenu de la formation se fera en fonction du parcours antérieur. Seront décidés en fonction de cela le temps de service, les modalités de formation. Et d'indiquer que si les enseignants sont passés par le master MEEF (voie royale et privilégiée dans le concours par des épreuves spécifiques), grâce à son caractère « professionnalisant », les lauréats seront déjà « largement formés » et donc le temps de service en classe pourra être important. Le ministère ne prépare-t-il pas le retour à une année de stage à temps plein en classe ? Inacceptable pour la FNEC FP-FO !

Le ministère prévoit de reculer d'un an la titularisation, c'est-à-dire à Bac + 6, sans que l'on sache à quel échelon les enseignants débiteront leur carrière.

Une pénurie de candidats pour 2022 ?

Concernant l'année de transition, il y aura en 2020-2021 le concours en fin de M1 et en 2021-2022 le concours en fin de M2. Cela pose problème puisque ce seront les mêmes étudiants qui passeront le concours deux fois : en 2020-2021 lorsqu'ils seront en M1 et en 2021-2022 lorsqu'ils seront en M2 s'ils ne l'ont pas eu l'année d'avant. Dans certaines académies où il y a des difficultés de recrutement, il n'y aura presque plus de candidats en fin de M2 puisqu'une majorité d'étudiants auront eu le concours en M1. Donc il y aura un creux de recrutement très important pour l'année 2021-2022 ! Quelle solution sera choisie par le ministère sinon le recrutement de contractuels ?

Cette réforme de la formation initiale s'inscrit donc pleinement dans le projet de loi de « transformation de la Fonction publique » qui a pour objet de développer la contractualisation et d'affaiblir le statut et dans le projet de loi Blanquer qui met en place les AED enseignants, enseignants précaires et sous-payés corvéables à merci.

La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications :

- . NON au recul d'un an de l'accès aux concours ;
- . NON à la contractualisation imposée aux étudiants ;
- . NON aux contrats d'AED enseignants ;
- . NON à la masterisation ;
- . OUI à une véritable formation initiale après BAC+3 (BAC+4 pour les agrégés) ;
- . Retrait du projet de loi Blanquer ;
- . Retrait du projet de loi sur la « transformation de la Fonction publique ».